



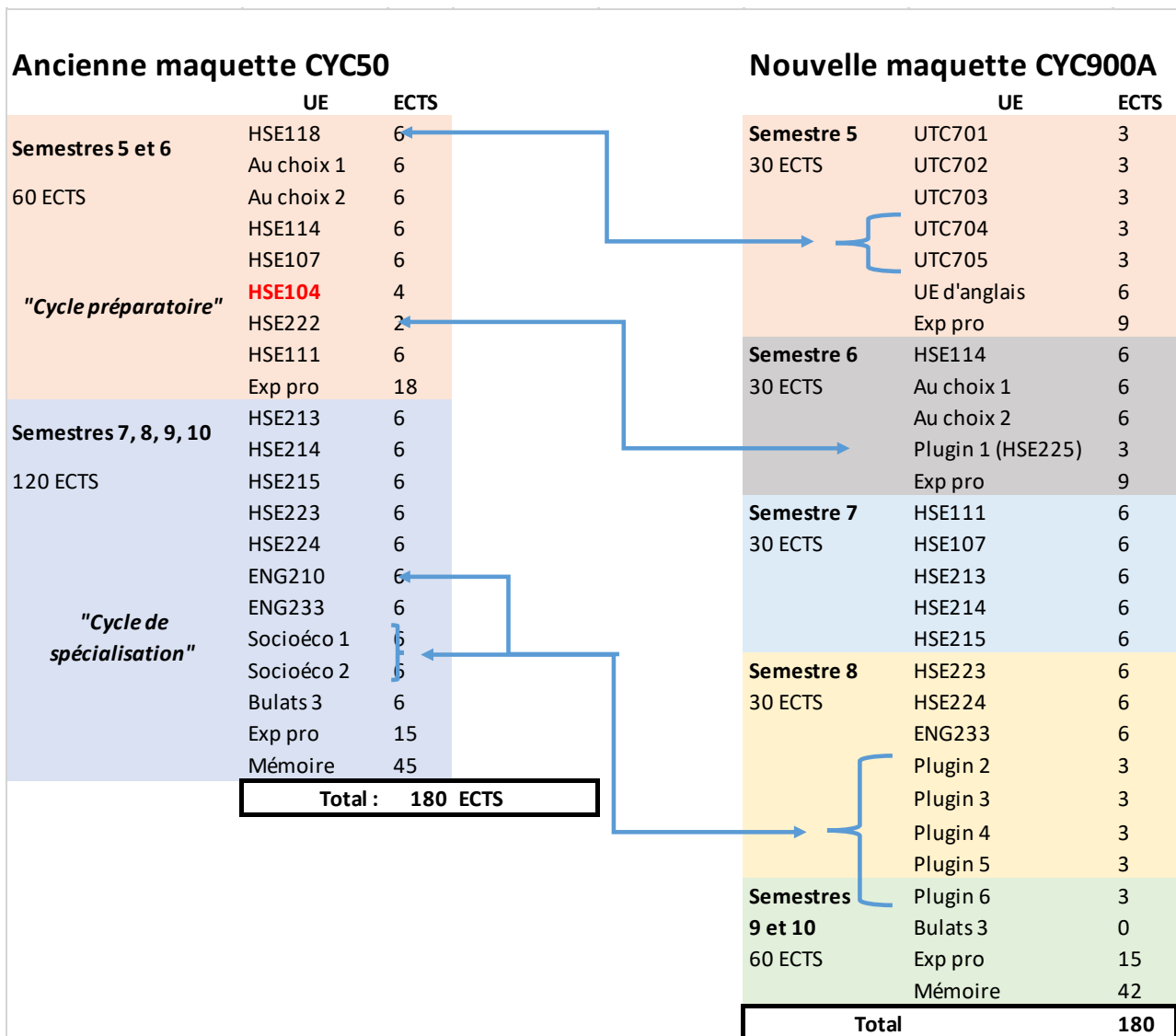
Diplôme d'ingénieur Prévention des risques – CYC9000

Mesures transitoires, équivalences entre UE de l'ancienne et de la nouvelle maquette
 Valables pour l'ancien CYC50, jusqu'aux inscriptions de la rentrée 2024-2025

Objet de la réforme

Dans le cadre de la mise en place des unités d'enseignement de tronc commun (UTC) dans les cursus ingénieur :

- ✓ **HSE118** (Outils mathématiques et statistiques pour la santé au travail et l'environnement - 6 ECTS) **est remplacée par UTC704** (Mathématiques - 3 ECTS) **et UTC705** (Statistiques - 3 ECTS)
- ✓ **HSE222** (Éléments de santé au travail pour les ingénieurs et les managers - 2 ECTS) **devient HSE225** (3 ECTS)
- ✓ **HSE104** (Sécurité sanitaire - 4 ECTS) **disparaît**
- ✓ **ENG210** (Exercer le métier d'ingénieur - 6 ECTS) **et les deux UE de socioéco** sont remplacées par des UE **plug-in**, au choix de l'élève, pour un total de 6 ECTS.





Mesure transitoire

le **cnam**
école d'ingénieur·e·s

« Tout élève inscrit à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam avant le 1^{er} septembre 2018 peut terminer sa formation sur la base de la maquette du diplôme 2017-2018 (CYC50).

« À partir du 1^{er} octobre 2024, les élèves inscrits à l'École d'ingénieur·e·s du Cnam avant le 1^{er} septembre 2018 devront faire valider leur portefeuille d'unités d'enseignements par la voie de la VES. »

Informations et contact

Professeur William DAB, Responsable du diplôme, william.dab@lecnam.net

Madame Isabelle CORBEAU, Secrétaire pédagogique, isabelle.corbeau@lecnam.net